PROCES - VERBAL 2/2019

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 5 JUIN 2019 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

		<u>Pages</u>
	Ouverture, présents, excusés	3
	Procès-verbal de la séance du 27 mars 2019	3
1.	Communications	4
	1.1. Communications du Bureau	4
	1.1.1. Représentations et invitations	4
	1.1.2. Lettres et pétitions	5
	1.1.3. Motions, postulats et interpellations	6
	1.2. Communications de la Municipalité	6
2.	Ordre du jour	6
	2.1. Assermentation de M. Tristan Gratier en remplacement de M. Julien Pache (PLR), démissionnaire	7
	2.2. Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Julien Pache (PLR), démissionnaire	7
	2.3. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des finances	8
	2.4. Election d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Martial Ostertag (PLR), démissionnaire	8
	2.5. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme	9

2.6. Préavis 4-2019 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2019, 1ère série - Crédit demandé : CHF 80'000.00	9
2.7. Préavis 5-2019 Entretien du patrimoine construit 2019-2022 Crédit demandé : CHF 3'008'990.00	10
2.8. Prise en considération du postulat de M. Alexis Bally « Réchauffement climatique et urbanisme » et son renvoi à la Municipalité	15
2.9. Propositions individuelles	16
2.9.1. Postulat « pour la création d'une aire de déjections canines » déposé par Mme Nadia Privet	17
2.9.2. Postulat « Développement d'une infrastructure cyclable à Pully » déposé par M. Bernard Suter	19
2.9.3. Postulat « Pour l'intégration de contrats de confiance dans la gestion du patrimoine locatif pulliéran » déposé par Mmes Pauline Tafelmacher, Lena Lio et MM. Robin Carnello, Jean-Luc Duvoisin et Dimitri Simos	24
2.10. Divers	26
2.10.1. Interpellation « Pully peut-elle sauver la planète » déposé par M. Dimitri Simos	26
2.10.2. Interpellation « Mise à l'enquête des abattages d'arbres » déposée par Mme Evelyne Campiche Ruegg	26
2.10.3. Grands arbres Nicolas Leuba, municipal	28
 2.10.4. Positionnement de la Municipalité par rapport aux antennes 5G M. Gil Reichen, syndic 	29
2.10.5. Station de base de téléphonie mobile route de Vevey 45-47 Gérald Cuche	29
2.10.6. Préavis 3-2019 Quartier des Boverattes – contresens cyclable Marc Zolliker, municipal	31
2.10.7. Visite du refuge de la Chenaulaz Isabelle Krenger	31
2.10.8. Nouvelle présidence à l'Union Pulliérane Philippe Haldy	32

Le Président :

Mesdames, Messieurs, je vous prie de prendre place. Je vous souhaite une cordiale bienvenue. Nous venons de vivre une pause de plus de deux mois. C'est d'autant plus réjouissant de vous retrouver. Je demande à notre secrétaire, Bernard Montavon, de procéder maintenant à l'appel.

Excusés

Les conseillères et les conseillers suivants se sont excusés : Mmes Valérie Anglard, Madeleine Baumann, Susanne Berger, Simone Collet, Nathalie Jaquerod, Francine Medana, Géraldine Padez, Nicole Panizzon, Eva Reith, Christine Soerensen, Anne-Laure Thévoz, Lucienne Vasserot et MM. Frédéric Bongard, Olivier Burnet, Léopold Cordey, Jean-Marc Duvoisin, Marc Ehrlich, Patrick Eperon, Max Henking, Sebastian Katz, Stéphane Luginbühl, Ernest Moser, Martial Ostertag, Serge Rinsoz, Serban Sichitiu, Pierre Zappelli.

Absents

Les conseillères et les conseillers suivants sont absents : Jean-Robert Chavan, Jean-Luc Duvoisin, Cedric Milliquet, Pascal Pfister, Jean-Marc Sottas.

Arrivées tardives

Les conseillères suivantes sont arrivées tardivement : Liliane Masson, Muriel Thalmann.

Nous sommes 65 présents ; le quorum est donc atteint.

Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comprenait l'ordre du jour. Il a été envoyé le 9 mai, soit dans le délai réglementaire de trois semaines avant la séance de ce jour. Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

J'excuse M. le Député Guy-Philippe Bolay qui était invité. Je salue les représentants de la presse, M. Xavier Crepo qui remplace Mme Nina Brissot pour Le Régional ainsi que Mme Nicolier pour 24 Heures en les remerciant une nouvelle fois de couvrir régulièrement nos travaux. Je souhaite la bienvenue aux quelques membres du public et les remercie de l'intérêt porté à la vie de notre commune. Je salue enfin la Municipalité au grand complet accompagnée d'une bonne partie des cadres de l'administration communale qui soutiennent également nos débats dans les coulisses. Je remercie enfin les techniciens et huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil.

Procès-verbal de la séance du 27 mars 2019

Le Président :

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2019 vous a été adressé par mail le 21 mai dernier. Est-ce que quelqu'un dans la salle a des remarques, des propositions de corrections, des compléments ? Si c'est le cas, c'est le moment de vous manifester. Tel ne semble pas être le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. <u>COMMUNICATIONS</u>

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président :

Il est d'usage de vous communiquer les résultats pulliérans sur les objets des **votations et élections** sur lesquels la population a été amenée à se prononcer. Vous avez, comme d'habitude une impression de déjà vu ou entendu, mais c'est la tradition. Nous avons eu un dimanche de votation le 19 mai dernier. Deux sujets étaient soumis au peuple : la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) et la directive de l'Union européenne sur les armes. Voici les résultats pulliérans de ces deux votations qui ont toutes deux récolté plus de 80 % de oui dans notre commune avec un taux de participation supérieur à 50 %. Je les laisse quelques instants sous vos yeux.

Je l'ai déjà fait le 27 mars, mais je me dois de vous rappeler la date des prochaines élections fédérales qui auront lieu le dimanche 20 octobre 2019. Sortez vos agendas, si vous ne l'avez déjà fait, car je vous invite d'ores et déjà à réserver cette date, quand bien même elle tombe au milieu des vacances scolaires vaudoises. Vous avez déjà reçu une convocation, datée du 23 mai, pour participer au dépouillement. Vingt d'entre vous se sont déjà annoncés ; je les en remercie, mais nous devons être au minimum soixante. Je suis instruit de vous rappeler que cela n'est en principe pas une activité facultative. Un délai de réponse au 14 juin vous est imparti pour confirmer votre présence.

1.1.1. Représentations et invitations

Le Président :

Nous n'avons pas eu beaucoup de séances du Conseil cette année. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas beaucoup de manifestations qui se passent dans notre commune. Souvent, le (la) président(e) du Conseil est invité et prend beaucoup de plaisir à y participer.

J'ai ainsi représenté le Conseil aux manifestations suivantes :

- le 29 mars : repas de soutien du Rink-Hockey Club de Pully ;
- le 8 avril : Cérémonie du souvenir de la mort du Général Guisan au cimetière, à l'avenue C.-F. Ramuz ;
- le 2 mai : assemblée générale et repas de soutien de la Fondation Pré-Pariset ;
- le 3 mai : repas de soutien du Pully Basket ;
- le 7 mai : assemblée générale de Promotion Pully Paudex Belmont devenue Pully Paudex Belmont Tourisme Sport Culture ;
- le 13 mai : rencontre des chefs d'entreprise et des sociétés locales de Pully agrémentée par une conférence-projection d'Allan Roura, navigateur bien sympathique. C'était à l'Octogone ;
- le 14 mai : assemblée générale de l'association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord ;
- le 17 mai : apéritif avant le départ de la Course à travers Pully à la Cave communale ;

- le 18 mai : partie officielle du Championnat vaudois agrès et gymnastique ; c'était à l'Arnold-Reymond ;
- le 23 mai : vous étiez tous invités à la conférence sur les défis de la mise en œuvre du PALM à Lausanne, à la salle Métropole ;
- le 25 mai : Fête de l'Abbaye des Bourgeois de Pully ;
- le 28 mai : remise du Prix Panathlon 2019 au Musée Olympique à une famille pulliérane, Marie-Rose et Jean Fernandez, pour l'ensemble de leur œuvre depuis la création jusqu'à ce jour du Club de basket féminin Espérance Sportive Pully.

Comme vous pouvez le constater : une vie locale très dense, variée, passionnante. Derrière toutes ces manifestations : beaucoup de bonne volonté, beaucoup de bénévolat au service de notre communauté pulliérane. A toutes et tous : merci.

1.1.2. Lettres et pétitions

J'ai reçu, en date du 24 avril 2019, la lettre de **démission de notre jeune collègue Julien Pache** qui nous écrit ceci : « Monsieur le Président, c'est avec un immense regret après une activité politique des plus passionnante que je me vois contraint de vous annoncer ma démission du Conseil communal avec effet à ce jour et, par conséquent, également de la Commission des finances dont j'étais membre. La raison de ma démission réside dans mon déménagement au sein de la commune de Lutry. Celui-ci ne m'empêchera toutefois pas de continuer dans ma carrière politique à laquelle j'ai pu prendre goût grâce à Pully. J'y ai trouvé un immense plaisir et un intérêt qui n'a cessé de croître, surtout avec ma nomination à la Commission des finances. Je tiens ainsi sincèrement à remercier tous les membres du Conseil communal, de la Commission des finances, de mon parti et de la Municipalité. Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.» Julien Pache

Nous procéderons à l'assermentation de son successeur et aux élections dans les commissions plus avant dans l'ordre du jour. Pour l'heure, je remercie vivement en notre nom à tous Julien Pache pour son engagement au service de la collectivité et lui souhaite le meilleur pour la suite de sa carrière politique dans une autre commune.

Je dois vous informer également que notre jeune collègue **Alexandre Meylan m'a également annoncé sa démission** en raison de son déménagement hors de la Commune. J'ai le plaisir de le saluer et de le remercier pour son engagement alors qu'il est déjà assis, je crois, dans le public.

Le Greffe m'a transmis, en date du 2 mai, une pétition du 17 avril déposée par Mme Christiane Golay Burnet réunissant près de 100 signatures et demandant le maintien du passage sous-voies menant de l'Octogone à la Migros, au chemin Pré de la Tour et à la Place Neuve dans le cadre du réaménagement de la Clergère. Cette pétition était adressée aussi bien à la Municipalité qu'à votre serviteur. Le Bureau a considéré que l'objet de cette pétition relevait de la compétence de l'Exécutif et la lui a ainsi formellement transmise en conformité avec l'art. 73 al. 3 de notre règlement. La Municipalité a formellement accusé réception de cette pétition le 21 mai dernier en promettant une prise de position dans des délais en relation avec la complexité du dossier.

1.1.3. Motions, postulats et interpellations

Le Président :

Nous avons au menu de ce soir trois postulats et une interpellation que nous traiterons sous point 9. Propositions individuelles et 10. Divers. Dans l'ordre chronologique nous avons reçu un postulat de Mme Nadia Privet pour la création d'une aire de déjection canine qui vous a été transmis par mail le 16 mai dernier, un postulat de M. Bernard Suter pour le développement d'une infrastructure cyclable à Pully qui vous a été transmis par mail également le 29 mai dernier. Enfin, un postulat de Mmes Pauline Tafelmacher, Lena Lio et MM. Robin Carnello, Jean-Luc Duvoisin et Dimitri Simos « Pour l'intégration de contrats de confiance dans la gestion du patrimoine locatif pulliéran » qui vous a également été transmis le 29 mai dernier.

J'ai enfin reçu une interpellation que Mme Campiche Ruegg va développer tout à l'heure au chapitre des divers si elle est appuyée par cinq membres de notre assemblée. Je vous ai fait suivre le texte de cette interpellation également mercredi dernier afin que vous puissiez vous faire une opinion à ce sujet et vous déterminer sur votre soutien éventuel.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le Président :

Vous avez reçu sur vos tables, à vos places, quatre communications. Les communications n° 4, 5, 6 et 7. La numéro 4 : STEP, Station intercommunale d'épuration de Pully – Travaux de réhabilitation du digesteur 2 », la numéro 5 : « Vente de la parcelle communale n° 25, av. du Prieuré 11 », communication n° 6 : « Préavis n° 5/2018 – Acceptation d'une succession – information sur le montant versé », la communication n° 7 : « Bouclement du préavis 7/2017 Av. C.-F. Ramuz – Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux et réfection de la chaussée ».

Vous avez également reçu par mail la réponse à l'interpellation de M. Dimitri Simos qui avait pour titre « Pully peut-elle sauver la planète ? ».

M. le Syndic, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer à propos de ces communications ou en faire d'autres, étant précisé que l'Assemblée pourra faire des remarques et poser des questions à leur propos en fin de séance au chapitre des divers ?

M. le Syndic répond par la négative.

Rien à signaler. Merci, M. le Syndic.

2. ORDRE DU JOUR

Le Président :

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 9 mai dernier conformément à l'art. 24 de notre règlement. Cet envoi comprenait les préavis 4- et 5-2019 que nous traiterons tout à l'heure.

Je prie celles et ceux d'entre vous qui ont des remarques à formuler à propos de cet ordre du jour de se manifester maintenant. Tel n'est pas le cas. Je considère donc cet ordre du jour comme approuvé et nous pouvons passer à l'examen des points qui y figurent.

2.1. Assermentation de M. Tristan GRATIER en remplacement de M. Julien Pache (PLR), démissionnaire

Le Président :

Nous allons ainsi procéder à l'assermentation de M. Gratier, proclamé élu par le Bureau dans sa séance du 2 mai dernier sur proposition du PLR, la liste des viennent-ensuite de ce parti étant épuisée. Je prie M. l'Huissier de bien vouloir conduire le nouveau conseiller communal devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Monsieur le nouveau Conseiller communal, je vais lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonctions. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du Conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ! ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la Loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Tristan Gratier?

M. Tristan Gratier: « Je le promets! »

Monsieur, cher collègue, au nom de cette Assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully et vous prie de passer vers notre secrétaire pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil. J'invite l'Assemblée à se rasseoir. (Applaudissements)

M. Gratier, vous pouvez prendre place en son sein.

2.2. Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Julien Pache (PLR), démissionnaire

Le Président :

Nous allons maintenant procéder aux remplacements nécessités au sein des commissions permanentes des finances et de l'urbanisme. Je rappelle pour les points 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour qui vont suivre que, conformément à l'art. 38, al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

Pour ce point 2 de l'ordre jour : Election d'un membre à la Commission des finances (Cofin) en remplacement de M. Julien Pache, démissionnaire, j'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste. M. le Conseiller Fague, vous avez la parole.

M. Sébastien FAGUE:

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Nathalie Jaquerod au poste de membre de la Commission des finances. Mme Jaquerod est actuellement suppléante dans cette même commission qu'elle a également présidée par le passé. C'est donc tout naturellement que nous la recommandons à vos suffrages.

Le Président :

Merci, M. Fague, pour la présentation de la candidature de Mme Nathalie Jaquerod. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je me dois de poser cette question formelle. Tel n'étant pas le cas, Nathalie Jaquerod est élue tacitement selon l'art. 40 de notre règlement. (Applaudissements) Je l'en félicite in absentia.

2.3. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des finances

Le Président :

Mme Nathalie Jaquerod ayant été upgradée avec succès de la condition de suppléante à celle de membre à part entière, j'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste de suppléant à la Cofin.

M. Sébastien FAGUE:

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de Servais Micolot pour le poste de membre suppléant de la Commission des finances. Servais Micolot a passé plus de 25 ans dans la vente et le management commercial en tant que cadre dirigeant dans des groupes suisses et étrangers. Il est actuellement propriétaire du cabinet-conseils thinkGo qui se trouve à Pully. Il est également marié à Paola Orlando Micolot, membre également de ce conseil. Nous vous invitons vivement à soutenir sa candidature.

Le Président :

Merci, M. Fague, pour la présentation de la candidature de M. Servais Micolot. Question habituelle : y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, M. Servais Micolot est élu tacitement. Je l'en félicite. (Applaudissements)

2.4. Election d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Martial Ostertag (PLR), démissionnaire

Le Président :

J'avais lu la lettre de démission de M. Martial Ostertag lors de notre séance du 27 mars dernier. J'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste. M. Fague, vous avez la parole.

M. Sébastien FAGUE:

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de Pascal Pfister au poste de membre de la Commission d'urbanisme. M. Pfister est actuellement suppléant à ladite commission et c'est donc tout naturellement, comme vous l'avez dit, qu'il souhaite être upgradé et devenir donc membre à part entière de cette commission et nous vous invitons à soutenir sa candidature. Merci.

Le Président :

Merci, M. Fague, pour la présentation de la candidature de M. Pascal Pfister. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. (Applaudissements) M. Pfister est élu tacitement. Je l'en félicite.

2.5. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme

Le Président :

M. Pascal Pfister ayant passé de la condition de suppléant à celle de membre à part entière, je demande à M. Fague de bien vouloir proposer une candidature.

M. Sébastien FAGUE:

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de Philippe Slama au poste de membre suppléant de la Commission d'urbanisme. M. Slama est actuellement déjà membre de la Commission des finances, il aurait ainsi l'occasion de réorienter un peu sa carrière de commissaire pour mettre ses compétences AUSSI au profit de cette commission. Je le recommande chaudement à vos suffrages. Merci.

Le Président :

Merci, M. Fague, pour la présentation de M. Philippe Slama. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. (Applaudissements) M. Slama est élu tacitement. Nous l'en félicitons tous.

2.6. Préavis 4-2019 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2019, 1ère série - Crédit demandé : CHF 80'000.00

Le Président :

La Commission des finances étant compétente pour préaviser sur ce point, j'invite Mme Schranz, sa porte-parole, à venir présenter le rapport de la Cofin à la tribune.

Mme Anne SCHRANZ, rapportrice de la Commission des finances :

Comme chaque année, la Commission des finances s'est penchée, au mois de mai, sur la 1^{ère} série des crédits supplémentaires. Comme chaque année aussi, les détails contenus dans le préavis, complétés de quelques remarques figurant dans le rapport, me dispensent de m'étendre sur ces crédits. Je vous prie donc simplement d'accepter les conclusions du rapport, identiques à celles du préavis. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Schranz, pour ce bref mais très clair rapport. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-elle ou souhaite-il s'exprimer ? Tel n'est pas le cas. Nous passons au vote.

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

Nous pouvons passer maintenant au traitement de cet objet sur le fond. J'ouvre la discussion. A qui puis-je donner la parole ? Si personne ne souhaite s'exprimer, la discussion va être close. Elle est close.

Nous pouvons passer au vote sur la conclusion du préavis 4-2019 telle qu'affichée à l'écran :

- « Le Conseil communal de Pully, vu le préavis municipal N°4-2019 du 3avril 2019, vu le rapport de la Commission des finances, décide :
- 1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2019, 1ère série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 80'000.00.

La conclusion du préavis 4-2019 est approuvée à l'unanimité.

2.7. Préavis 5-2019 Entretien du patrimoine construit 2019-2022 Crédit demandé : CHF 3'008'990.00

Le Président :

J'invite M. le Conseiller communal Jean-Marie Marlétaz, président de la commission ad hoc à venir à la tribune pour présenter et commenter le rapport de dite commission.

M. Jean-Marie MARLETAZ, président de la commission ad hoc :

Vous avez tous reçu le rapport de la commission ad hoc que j'ai eu l'honneur de signer. Vous avez eu le temps, largement, d'en prendre connaissance. Je vais donc m'abstenir de le relire ici. De même, je ne relirai pas les conclusions qui sont strictement les mêmes que celles du préavis. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Marlétaz. Je puis maintenant passer au vote sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur l'entrée en matière avant de passer au vote ?

M. Michel GODART demande la parole :

Concernant ce préavis 5-2019, l'Alliance du Centre entrera en matière malgré un manque de cohérence concernant le contenu de celui-ci. Toutefois, nous nous réservons sur le vote final. En effet, nous trouvons dans ce préavis au moins cinq rubriques, à savoir : des travaux urgents, de l'entretien courant, de la création de nouveaux équipements, des travaux de démolition et, enfin, de l'entretien du patrimoine construit. Il faut savoir que ces 33 objets du présents préavis n'avaient pas besoin de faire l'objet d'un préavis mammouth étant donné qu'aucun objet de celui-ci ne dépasse les compétences municipales de CHF 300'000.-. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci, M. le Conseiller Godart. La discussion est toujours ouverte sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion sur l'entrée en matière va être close. Elle est close.

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

J'ouvre la discussion sur le fond. A qui puis-je passer la parole?

M. Jean-Luc JEANNERET demande la parole :

J'ai déposé un amendement sur ce préavis 05-2019 qui va un petit peu dans le sens de ce que nous venons d'entendre de la part de l'UP, à savoir que les travaux sont tous nécessaires, urgents et qu'il faut les faire. Donc, je vous invite vivement à voter ce préavis complètement. Par contre, au niveau des conclusions, il y a quelque chose qui me dérange fortement : il y a des travaux dans cette liste qui sont du pur entretien et je trouve ridicule d'activer au bilan des travaux de nettoyage de canalisations pour les amortir sur 20 ans. Vous avez aussi une maison qui sera démolie. Le jour où elle le sera, est-ce qu'elle aura encore une valeur à amortir sur 20 ans ?

Je sais qu'il y a beaucoup d'architectes dans la salle et qu'on pourra pinailler sur la proportion de rénovation ou de ceci, cela. Je crois que le but n'est pas d'entrer làdedans. J'ai fait une proposition pour qu'un certain nombre de points ne soient pas amortis sur 20 ans mais soient tout simplement absorbés par l'exercice courant. Je crois que le texte n'a pas pu être publié parce que vous l'avez reçu trop tard. Je peux vous le lire mais ce sera un peu fastidieux parce que je parle de tous les points :

« Le soussigné demande d'amender les conclusions sous point 9 ch. 4. Texte actuel : d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 20 ans au maximum. Ma proposition : d'autoriser la Municipalité à amortir CHF 2'287'800.-, soit les points 2.2.3, 2.3.3, 2.4.4, 2.7.3, 2.9.3, 3.1.3, 3.4.3, 3.5.3, 3.6.3, 3.7.3, 3.8.3, 3.9.3, 3.10.3, 3.11.3, 3.4.1 et 4.13.3 du présent préavis par annuités égales sur 20 ans – c'est-à-dire la plupart des points – au maximum et d'amortir immédiatement CHF 221'190.-, soit les points – c'est peut-être ceux-là que vous pouvez noter, ceux que je demande qu'ils soient amortis immédiatement et pas activés – 2.1.3, 2.5.3, 2.6.3, 2.8.3, 3.2.3 et 3.3.3. Ce sont principalement des travaux de rénovation de toiture, la démolition de la maison et d'autres travaux, bref, des travaux qui sont vraiment de l'entretien. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Jeanneret. Vous m'avez effectivement fait part de votre amendement en le déposant au début de la séance. Je propose de vous le laisser digérer quelques instants et de poursuivre la discussion. Nous reviendrons sur la discussion de cet amendement dans un instant mais la discussion est toujours ouverte sur le préavis 05-2019.

Mme Anne VIREDAZ-FERRARI demande la parole :

J'aimerais intervenir à propos du point 2.8. de la page 10 qui concerne la démolition du chalet des Anciens-Moulins 22. Le groupe des Verts regrette vivement qu'une solution n'ait pas pu être trouvée avec l'Association pour le logement des jeunes en formation qui aurait permis de maintenir en vie ce bâtiment jusqu'au début des travaux de réalisation du futur plan de quartier. Le chalet est vide et muré depuis plusieurs mois et la demande de L'ALJF est probablement arrivée trop tard. Le postulat pour l'intégration de contrats de confiance dans la gestion du patrimoine locatif pulliéran qui sera soumis au Conseil au point 9 de l'ordre du jour vise précisément à ce qu'à l'avenir les contacts se nouent plus rapidement et plus fructueusement. Le groupe des Verts apporte son soutien au préavis 5-2019 et vous invite à soutenir, tout à l'heure, le postulat qui sera présenté au point 9. Merci.

Mme Lena LIO demande la parole :

Cela concerne également le point 2.8 Anciens-Moulins 22 dans le rapport. Il y a une chose que je ne comprends pas. Ce bâtiment aux Anciens-Moulins 22 a été occupé jusqu'à un certain moment. Il était donc salubre et habitable. Alors, comment, depuis qu'il est vide, a-t-il pu devenir « totalement inhabitable et dans un état d'insalubrité généralisé », selon les termes du rapport ? Deuxième question : pour quelle raison ne peut-on pas le visiter ? Merci.

Le Président :

Merci, Mme Lio. Je me tourne vers les représentants de la Municipalité. Voulez-vous répondre au fur et à mesure ou bien grouper vos réponses à la fin ?

Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :

Concernant l'intervention de Mme Viredaz, je pensais intervenir au moment du postulat puisque, en fait, le sujet est repris au moment du postulat, pour donner quelques éléments sur ces Anciens-Moulins.

Je peux quand même répondre maintenant - puisque ce n'est pas ce qui fait exactement l'objet du postulat — à Mme Lio, concernant cette personne qui se trouvait dans le logement et qui l'a quitté. L'histoire est la suivante. On avait dans ce logement une personne qui s'y accrochait, qui voulait absolument y rester et qui y était très attachée. On a dû finalement la faire quitter ce logement parce que celui-ci était totalement insalubre. Il a fallu faire preuve de beaucoup de psychologie, d'accompagnement pour convaincre cette personne qui était seule et je crois assez âgée. Nous lui avons finalement trouvé un autre logement et nous l'avons convaincue qu'il était préférable pour elle de quitter l'actuel. C'est ensuite avec son accord et notre accompagnement que nous avons pu faire sortir cette personne, précisément parce que nous considérions que ce logement était dangereux, insalubre et inhabitable. En conclusion, il n'est pas devenu insalubre d'un moment à l'autre. Il l'était déjà depuis fort longtemps. Merci.

M. Roland DU BOIS demande la parole :

Dans le préavis qui a été présenté, j'ai constaté que pour les relevés et l'élaboration de plans informatiques de nombreux montants sont mentionnés. Pour les bâtiments locatifs, 19 bâtiments, donc l'élaboration de plans 2D : CHF 120'000.-, pour les bâtiments administratifs, 17 objets : CHF 110'000.-, pour les bâtiments scolaires, 10 objets : CHF 66'000.- et au budget 2019 est prévu pour 11 bâtiments un montant de CHF 66'000.-. Cela représente quand même un montant total de CHF 362'000.-, montant conséquent, qu'on attribue systématiquement à des bureaux à l'extérieur. J'ai donc une question à la Municipalité : pourquoi ces travaux ne peuvent-ils pas être réalisés dans le cadre d'un dicastère, le Service de l'urbanisme, par exemple et, si possible, si vraiment c'était nécessaire, d'engager une personne pour pouvoir faire ces travaux dans ce cadre-là au sein du dicastère ? Merci pour votre réponse.

M. Florian ABBET demande la parole :

En fait, j'ai plutôt une intervention pour souligner dans tout ce préavis et ces dépenses qui ont l'air nécessaires, le point 2.4, plus précisément, qui est donc cette augmentation de production photovoltaïque. Juste pour souligner que, avec les tarifs actuels qui nous sont présentés, avec la production qu'on peut espérer d'une telle production, on arrive aujourd'hui et donc pas sur une utopie ou quelque chose d'irréaliste mais en prenant l'hypothèse du même prix de courant que vous et moi payons à la maison avec un

résultat que, chaque année, sur ces hypothèses-là, la Commune serait gagnante. Donc, ce n'est même plus une dépense courante ; c'est un investissement dont le gain pourrait être effectif, minime peut-être, mais effectif chaque année. Par conséquent, l'énergie renouvelable, ça peut marcher et ce n'est pas dans 10 ans, c'est aujourd'hui. Merci.

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

Mon intervention tient à un point de détail. En page 25 du préavis, point 4.6 sur Arnold Reymond, il est signalé dans les généralités que nous allons changer l'ancien parquet pour mettre un nouveau revêtement de sol identique, en parquet, en bois. Lors du descriptif des travaux, je m'aperçois que la pose d'une chape en ciment, le tout sera surmonté d'un sol en vinyle collé et plein. Donc, ou ma lecture est erronée ou, effectivement, on change le revêtement du sol pour du vinyle au lieu de parquet. Est-ce que Mme Masmejan, peut-être, pourra me répondre ?

Le Président :

Bien. Mme Privet, je suppose que vous aurez également une prise de position de la part de la Municipalité. La discussion se poursuit. A qui puis-je encore passer la parole ? Si personne ne s'annonce, je vais demander aux représentants de la Municipalité qui souhaite répondre à M. du Bois, réagir à l'intervention de M. Abbet et répondre à Mme Privet.

M. Nicolas LEUBA, municipal:

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux, M. Syndic, chers collègues, j'aimerais répondre à M. du Bois que c'est une question budgétaire. On ne va pas engager quelqu'un pour faire des relevés et puis le licencier une fois qu'ils seront terminés. C'est une question de plan de charge. Le plan de charge actuel est complet. Il est des travaux qui doivent être délégués à d'autres bureaux. Merci beaucoup.

Le Président :

Merci, M. Leuba. La discussion se poursuit. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir pour répondre à Mme Privet ?

Mme Masmejan répond : pas tout de suite.

Je propose de passer maintenant à la discussion sur l'amendement déposé par M. Jeanneret. M. le Syndic s'est déjà annoncé pour s'exprimer à ce sujet.

M. Gil REICHEN, syndic:

Merci, M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, merci à M. Jeanneret pour son travail assez fastidieux mais tout à fait juste sur le plan comptable, évidemment. On connaît et on respecte la rigueur comptable de M. Jeanneret mais la Municipalité vous recommande néanmoins de rejeter cet amendement, pas seulement pour vous simplifier la vie, mais, en fait, parce que la conclusion n°4 est générale. Elle confie à la Municipalité l'autorisation d'amortir sur une durée de 20 ans mais au maximum de 20 ans, ce qui veut dire que l'on peut amortir certains travaux, et notamment ceux que M. Jeanneret a identifiés, dans l'année courante. Mais, au fond, je vous propose de confier ce travail à notre Service des finances qui le fait de manière tout à fait correcte et qui vous évitera cet amendement assez juste sur le fond mais assez fastidieux puisque l'autorisation que vous accordez est générale et elle fixe un délai

maximum. Elle n'empêche pas la Municipalité d'amortir des petits travaux d'entretien dans l'année courante et dans le bouclement de l'année courante.

Le Président :

Mme Masmejan, vous voulez vous exprimer, j'imagine, sur l'intervention de Mme Privet.

Mme Lydia MASMEJAN, municipale:

Exactement. Mme Privet, nous avons trouvé la réponse à la question. Effectivement, on peut trouver dommage de mettre du vinyle à la place du parquet, ce qui serait aussi ma pensée, mais c'est en accord avec la Direction, pour des raisons phoniques que cette décision a été prise. Le parquet est en effet phoniquement plus absorbant. C'est uniquement ça la cause. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Masmejan. Je regrette un peut le zigzag que nous venons d'effectuer d'une question à l'autre et en ne traitant pas l'amendement de M. Jeanneret en une seule fois, mais j'ouvre maintenant la discussion sur l'amendement de M. Jeanneret. Vous l'avez entendu s'exprimer. Vous avez entendu la réponse de M. le Syndic. Quelqu'un souhaite ajouter quelque chose ?

M. Roland DU BOIS demande la parole :

J'ai fait partie de la commission où on s'est effectivement posé beaucoup de questions. Concernant tout ce qui est entretien, pour ma part, je n'ai vu que le nettoyage des ventilations pour environ CHF 35'000.-. A part ça, on peut estimer que l'ensemble des travaux sont corrects et amortissables en 20 ans. Merci.

M. Luc JEANNERET demande la parole :

Je tempérerais un petit peu la proposition de mon collègue du Bois. Il n'y a pas que la ventilation. Il y a aussi du mobilier qui s'amortit, en principe, sur 10 ans et pas sur 20. Et puis, lorsque la maison sera démolie, on ne va pas l'amortir sur 20 ans. Là, je compte sur la conscience professionnelle de notre Municipalité pour amortir la maison avant 20 ans si elle n'existe plus. Merci.

Le Président :

Merci, M. Jeanneret. La discussion se poursuit sur l'amendement « Jeanneret ». S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais clore la discussion sur cet amendement. Elle est close. Je rappelle la teneur de l'amendement sur lequel nous allons maintenant voter. Par mesure de simplification, je rappelle que M. Jeanneret maintient, si on veut bien, la conclusion n° 4 de la Municipalité pour un montant total de CHF 2'787'800.- mais qu'il demande d'amortir immédiatement un montant de CHF 221'190.- soit les points 2.1.3, 2.5.3, 2.6.3, 2.8.3, 3.2.3 et 3.3.3.

Nous avons entendu M. le Syndic qui répond que la durée de 20 ans est une durée maximale et que la Municipalité étudiera la question d'amortir éventuellement certains postes sur des durées plus courtes. Je mets maintenant cet amendement au vote. J'espère qu'il est clair pour tout le monde parce qu'évidemment vous ne l'avez pas à l'écran ni devant vous. Est-ce que quelqu'un souhaite cependant encore un éclaircissement de ma part sur le vote et la décision que vous allez prendre maintenant ? Ce n'est pas le cas.

Avec 12 voix pour, 40 contre et 6 abstentions, l'amendement « Jeanneret » est repoussé.

Nous pouvons maintenant passer au vote sur les conclusions du préavis 05-2019 telles que soumises par la Municipalité dans son préavis. Elles sont affichées à l'écran :

Le Conseil communal de Pully, vu le préavis municipal N° 05-2019 du 1er mai 2019, vu le rapport de la Commission désignée à cet effet, vu le préavis de la Commission des finances, décide :

- 1. d'adopter le projet de travaux d'entretien du patrimoine construit, étape 2019-2022;
- 2. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 3'008'990.00 TTC, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- 4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 20 ans au maximum.

Les conclusions du préavis 05-2019 sont approuvées à une très large majorité.

2.8. Prise en considération du postulat de M. Alexis Bally « Réchauffement climatique et urbanisme » et son renvoi à la Municipalité

Le Président :

J'invite Mme la Conseillère Isabelle Krenger, présidente de la commission ad hoc, à venir à la tribune pour présenter et commenter le rapport de la commission qu'elle a présidée. Mme Krenger, bienvenue.

Mme Isabelle KRENGER, présidente de la commission ad hoc :

Merci. Chargée de préaviser sur la prise en considération du postulat de M. Bally, « Réchauffement climatique et urbanisme », la Commission s'est réunie le 16 mai. Elle était composée de Mme Soerensen, de MM. Bally, du Bois, Eperon, Häusermann, Jaquet, Richard Pfister et moi-même.

Je tiens ici à remercier mes collègues pour l'esprit constructif et bienveillant lors du déroulement de la séance pendant laquelle nous sommes tous tombés d'accord sur la pertinence du sujet et l'intérêt pour la Commune d'élaborer une stratégie d'action, voire un règlement ciblé et efficace pour éviter un bétonnage envahissant de la ville et ainsi démentir les propos négatifs de citoyens pulliérans persuadés du manque de volonté ou d'intérêts de nos autorités. Personne n'a envie de voir Pully-les-Gonfles devenir Pully-les-Cactus ou pire : Pully-les-Cailloux. En conclusion, je vous relis le postulat. Le postulant demande que la Municipalité informe le Conseil communal quant aux mesures pratiques qu'elle a déjà prises pour lutter contre le réchauffement de la ville ainsi que sur ce qu'elle envisage à court terme et quels buts elle veut atteindre dans le futur. Par 7 oui et une abstention la Commission vous propose le renvoi du postulat à la Municipalité pour étude et rapport. Merci de votre attention.

Le Président :

Merci, Mme Krenger. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière sur cette prise en considération en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement à ce sujet.

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond. Je demande premièrement à M. Alexis Bally de bien vouloir nous confirmer qu'il modifie son postulat dans les termes repris dans le rapport de la commission ad hoc.

M. Alexis BALLY:

Merci, M. le Président. Oui, je le confirme.

Le Président :

Merci, M. Bally. Peut-être, pour la bonne forme, faudra-t-il signer votre postulat pour nos archives.

Le texte du postulat, tel que confirmé par M. Bally, le postulant, figure à l'écran. La Commission propose au Conseil d'accepter la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport. J'ouvre la discussion sur la proposition et j'ajoute, et j'insiste, uniquement sur la proposition de prise en considération et son renvoi à la Municipalité. Nous n'allons pas discuter le fond de ce postulat. M. Bally, vous avez la parole sur la prise en considération, je le rappelle.

M. Alexis BALLY:

M. le Président, bien sûr que j'incite l'Assemblée à prendre en considération ce postulat, mais quand même, le postulat demande une information de la part de la Municipalité sur les mesures destinées à atténuer le réchauffement, la surchauffe en ville. Bien sûr, avec cette demande d'information, il y a l'arrière-pensée d'encourager la Municipalité dans ce sens. Les moyens ne manquent pas et sont largement documentés. Ils peuvent être mis en œuvre progressivement ; pas besoin de commencer par de grandes stratégies. Il y a bien sûr la végétalisation-arborisation, l'utilisation de couleurs claires pour les constructions, l'aménagement de points d'eau et la désimperméabilisation. Mais ce sont aussi les instruments de l'aménagement du territoire qu'il s'agit de réviser ou d'adapter en prévoyant systématiquement des mesures d'atténuation. Là, je pense au plan directeur communal et aux plans d'affectation. Il y a clairement un antagonisme entre densification et préservation des espaces verts. Seules des mesures de planification permettront de trouver des compromis acceptables. Je vous remercie.

Le Président :

M. Bally, je déduis de vos propos que vous incitez l'Assemblée à accepter la prise en considération. La discussion est toujours ouverte sur ce point. Personne ne souhaite prendre la parole. Je passe au vote.

La prise en considération du postulat Bally et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport est acceptée à une très large majorité.

2.9. Propositions individuelles

Le Président :

Nous avons à traiter ce soir trois postulats. Dans l'ordre chronologique, nous avons reçu :

- 1. Un postulat de Mme Nadia Privet pour la création d'une aire de déjections canines qui vous a été transmis par mail le 16 mai dernier ;
- 2. Un postulat de M. Bernard Suter pour le développement d'une infrastructure cyclable à Pully qui vous a été transmis par mail le 29 mai dernier ;
- 3. Un postulat de Mmes Pauline Tafelmacher, Lena Lio et MM. Robin Carnello, Jean-Luc Duvoisin et Dimitri Simos pour l'intégration de contrats de confiance dans la gestion du patrimoine locatif pulliéran qui vous a également été transmis le 29 mai dernier.

Je remarque d'emblée que ces trois postulats ont satisfait au délai réglementaire de 7 jours pour pouvoir être traités aujourd'hui conformément à l'art. 67 al. 2 de notre règlement. La procédure pour chaque postulat sera identique. Nous entendrons, dans un premier temps, successivement, l'auteur du postulat puis la Municipalité puis, enfin, le Président sur la proposition. C'est l'art. 68 al. 1 qui le veut. Nous aurons ensuite à nous pencher sur la recevabilité formelle du postulat et nous passerons ensuite à la discussion et au vote sur l'une des deux possibilités prévues par l'art. 68 al. 2 de notre règlement qui devra être choisie par le postulant ou la postulante, soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité – cela si un cinquième des membres présents, soit, si nous sommes 65, 16 personnes, le demandent -, soit prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier. Là, c'est une décision à la majorité, comme toutes nos autres décisions.

Je rappelle, et j'ai senti le besoin de le faire, la définition d'un postulat : un postulat est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil communal ou de la Municipalité.

Nous allons tout d'abord passer au traitement du postulat de Mme Nadia Privet pour la création d'une aire de déjections canines et j'invite Mme Privet à venir présenter à la tribune son postulat.

2.9.1. Postulat « pour la création d'une aire de déjections canines » déposé par Mme Nadia PRIVET

Mme Nadia PRIVET:

Merci, M. le Président. Je ne vais pas m'épancher pendant des heures — je pourrais le faire — sur ce postulat qui, finalement, est une infime demande, simplement pour la qualité de vie à Pully, les chiens et leurs maîtres qui paient des impôts comme tout le monde et qui se sont vu retirer, lors de la transformation bénéfique, légitime, de deux parcs, c'est-à-dire des Quai Milliquet et Nord et du Collège des Alpes et du Pré-des-Clos, un enclos de déjections libre au Port de Pully que certains maîtres-chiens connaissent. On a pu apprendre à promener son chien ou le lâcher de manière appropriée et un bac à sable qui était au Pré-des-Clos qui n'était, pendant 20 ans, plus du tout utilisé, tant les chiens n'aiment pas du tout cet aménagement. En l'occurrence, l'aménagement pour les enfants, agréable, qui est en train de se dérouler actuellement au chemin du Pré-des-Clos laisse voir cinq mètres en face de lui un petit carré de

125 m². C'est une toute petite parcelle d'herbe qui pourrait accueillir, justement, une aire de déjections canines clôturée où on pourrait lâcher les chiens.

Lorsque j'ai présenté ce postulat, je me suis dit que ce serait quelque chose d'assez simple à comprendre et j'ai eu des retours – je vous en remercie tous – pour certaines questions, c'est-à-dire qu'une aire de déjections ce n'est pas transformer 125 m2 d'herbe en un bac à sable géant, d'une part. Ce n'est pas transformer la parcelle non plus. On y laisse l'herbe, on évite même de la couper trop souvent, comme c'est le cas aujourd'hui. On clôture simplement cette parcelle, comme ça l'a été au port de Pully pour qu'on puisse lâcher des chiens, leur lancer une balle ou simplement leur apprendre le retour. C'est un endroit particulièrement bien placé au centre de la ville. Tout le monde n'a pas un jardin où son chien peut s'ébattre et ça permet aux chiens de jouer ensemble sans aucun danger. Je tiens à rappeler, pour ceux qui n'ont pas de chien, et même pour ceux qui en ont, que nous n'avons pas le droit – et c'est légitime – de lâcher un chien dans les lieux publics, dans les rues ou dans la forêt des Monts-de-Pully. De fait, ce petit endroit qui, à mon avis, ne coûterait pas très cher à la communauté, serait le bienvenu juste en face d'un parc où il y a aussi des mamans avec leurs enfants qui ont un chien et qui pourrait aller jouer en toute sécurité dans cet enclos.

Ma demande est aussi très simple au niveau des frais car elle est déjà clôturée et fermée sur deux côtés : une simple assise pour les maîtres, le temps peut-être de s'assoir et de causer avec un autre maître-chien. Il y a déjà un arbre. Je prie de le laisser, voire d'en ajouter un autre, ce serait très agréable pour tout le monde et une poubelle avec un sac de déjections puisqu'actuellement on doit aller dans un parc qui est réservé aux enfants, où les chiens ne peuvent pas aller sur les pelouses, et c'est normal, pour aller chercher des sacs de déjections. Voilà. C'est tout ce que je pouvais vous dire et j'aimerais aussi insister – je l'ai déjà annoncé à M. le Président – sur le fait que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité car il ne mérite pas de lever une commission, le coût d'une commission, pour traiter d'un objet qui me semble naturel, tout comme les déjections de chiens. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Privet. Il incombe maintenant à la Municipalité de s'exprimer si elle le souhaite.

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

Je ne suis pas du même avis que Mme Privet, pour différentes raisons. Pourtant, j'ai eu des chiens, je les promenais en forêt, je les promenais en ville, je les tenais en laisse et je ramassais leurs crottes. Mais je me permets d'intervenir directement à ce stade de la discussion et de vous donner notre sentiment afin d'éviter que tout le monde perde du temps.

Tout d'abord, je remercie Mme Privet de renoncer à nommer une commission pour ce sujet, si je puis me permettre. Je remercie, par contre, Mme Privet aussi pour son texte qui est très intéressant, mais ma réponse, qui doit être brève, s'agissant d'un tout petit terrain triangulaire situé au Pré-des-Clos: ce n'est pas possible à cet endroit. Avant toute chose, il semble que cette intervention mêle deux aspects différents, les canicrottes et les parcs à chiens. Concernant les premiers, sachez que la politique publique actuelle en matière de propreté urbaine consiste à démonter ces installations car elles ne donnent pas satisfaction. Elles ne répondent pas aux besoins, si je puis dire ainsi.

Concernant les deuxièmes, il faut une certaine quantité de surface pour que l'installation soit utile. Il en existe un au parc du Liaudoz et nous estimons que ce parc est suffisant. A l'évidence, le petit terrain dont vous parlez est trop restreint pour accueillir un espace comme celui-ci. Dès lors, vous comprendrez que nous n'envisageons pas de réaliser ce que vous demandez. Nous préférons conserver ce petit espace pour un futur aménagement destiné aux humains : promeneurs, jeunes, aînés, etc. Merci beaucoup.

Le Président :

Merci, M. le Conseiller municipal Leuba. Il m'incombe maintenant de m'exprimer. Comme d'habitude, je me borne à m'exprimer sur la recevabilité formelle du postulat sur laquelle votre conseil doit se pencher selon l'art. 67 al. 3. Alors, je l'ai déjà dit, il est recevable dans les délais. Pour qu'il soit absolument recevable, je me tourne vers Mme Privet que je remercie d'avoir déjà précisé les conclusions de sa demande, mais il faudrait en outre que vous nous confirmiez que vous invitez non pas la Municipalité à aménager une aire de déjections canines mais que vous invitez ladite Municipalité à étudier l'opportunité d'aménager une telle aire et de présenter un rapport sur le sujet. C'est bien là votre volonté ?

Mme Nadia PRIVET:

Oui, M. le Président.

Le Président :

Merci. J'ouvre donc maintenant la discussion sur la recevabilité de ce postulat tel que modifié conformément à l'art. 67 al. 3 de notre règlement. En l'absence de discussion, ce postulat sera considéré comme recevable sur le plan formel. Quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet? Tel n'est pas le cas. Le postulat est donc considéré comme recevable. Est-ce que quelqu'un souhaite sur le fond maintenant? Pas de discussion? Pas de question? La postulante nous l'a rappelé: Elle demande le renvoi direct à la Municipalité. C'est une décision que vous devez prendre à la majorité des voix exprimées. Je vais donc passer au vote.

La prise en considération immédiate et le renvoi à la Municipalité sont rejetés par 24 voix pour, 37 contre et 6 abstentions.

2.9.2. Postulat « Développement d'une infrastructure cyclable à Pully » déposé par M. Bernard SUTER

Le Président :

Nous passons maintenant au point 9.2 de l'ordre du jour, toujours sous propositions individuelles, le postulat de M. Bernard Suter « Développement d'une infrastructure cyclable à Pully ». M. Suter, vous pouvez rejoindre la tribune pour présenter votre postulat.

M. Bernard SUTER:

Merci, M. le Président. Nous vous soumettons par la présente un postulat pour le développement d'une infrastructure cyclable à Pully, à savoir l'aménagement d'un réseau de voies cyclables, de sas vélos aux feux, l'ouverture de tous les sens interdits et les voies de bus descendantes aux cyclistes avec signalisation adéquate. Petit rappel historique : en date du 23 septembre dernier, le peuple suisse acceptait à près de troisquarts des votants le contre-projet à l'initiative de Pro Vélo visant à ancrer la petite

reine et les voies cyclables dans la Constitution fédérale au même titre que les sentiers pédestres quelques décennies auparavant. Force est de constater qu'hormis quelques villes et cantons alémaniques, personne n'a fait grand-chose pour le vélo depuis l'avènement généralisé de la voiture dans les années soixante – septante. Avec les cantons de Suisse centrale, les villes et cantons romands font figure de très mauvais élèves en la matière, la région lausannoise n'y faisant pas exception, bien au contraire.

Nos autorités se sont toujours abritées derrière l'argument facile et fallacieux d'une topographie peu propice aux déplacements vélocipédiques pour ne rien faire du tout, ou alors tout au plus quelques maigres aménagements alibi pour leur bonne conscience... Certes, Lausanne n'est pas Copenhague, ni Amsterdam. Il n'est pas nécessaire d'être grand observateur pour le constater. Cependant, avec l'essor du vélo électrique, cette mauvaise excuse n'est plus recevable. Du reste, les choses commencent à bouger à Lausanne, sous l'impulsion de la section locale de Pro Vélo et du délégué au vélo de la ville, Stéphane Bolognini. Régulièrement une nouvelle bande cyclable fait son apparition, un nouveau sens interdit est autorisé aux cycles, les sas vélos fleurissent une peu partout. Et, last but not least, on déroule maintenant même le tapis rouge aux cyclistes, revêtement signalant une zone dangereuse ou de conflit potentiel (traversée de carrefour, par exemple Rumine-Bellefontaine, bifurcation, par exemple av. du Léman-Rumine).

Le moment est donc venu aussi pour Pully de passer des paroles aux actes! Les cyclistes paient leurs impôts comme tout le monde, comme les propriétaires de chiens. Pendant des décennies, ils ont participé au financement d'infrastructures routières onéreuses, tout en restant toujours au bord de la route et en risquant souvent leur vie. Par ce postulat nous invitons la Municipalité à développer une infrastructure cyclable à Pully, à savoir l'aménagement d'un réseau de voies cyclables, de sas vélos aux feux, ouverture de tous les sens interdits et des voies de bus descendantes aux cyclistes avec signalisation adéquate. Nous invitons également les représentants de la Municipalité à enfourcher leurs fougueux destriers en organisant au préalable, avec les cyclistes intéressés et quelques spécialistes du terrain, un petit tour à vélo à travers Pully, l'occasion de faire un état des lieux et surtout d'être confrontés au parcours du combattant quotidien des adeptes de la petite reine. Mais nul besoin d'être un émule d'Eddy Merckx pour y participer. Des vélos électriques peuvent être mis à disposition et il est possible d'éviter la Chenaulaz! Merci pour votre attention.

Le Président :

Merci M. Suter. Je passe maintenant la parole à la Municipalité. M. Zolliker, vous souhaitez vous exprimer. Vous avez la parole.

M. Marc ZOLLIKER, municipal:

Merci, M. le Président. Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, comme pour le précédent postulat, mon collègue Nicolas Leuba n'était pas d'accord avec la postulante, je ne peux pas être d'accord avec M. Suter quant à ce postulat. Pas tellement d'ailleurs sur le but du postulat que sur la forme. J'aimerais quand même rappeler en préambule que la Municipalité est favorable au développement du vélo et de la marche en raison des nombreux avantages que ces modes de déplacement apportent aux citoyens en comparaison avec les autres modes de transport. En effet, la marche et le vélo sont durables et avantageux pour l'ensemble de la population, autant du point de vue,

évidemment, des émissions de polluants et des nuisances sonores occasionnées, que de leur impact positif sur la santé.

En conséquence – c'est là que je ne suis pas du tout d'accord avec M. Suter – la Municipalité a inscrit la mise en œuvre de mesures favorisant la marche et le vélo dans son programme de législature. Non seulement elle l'a inscrit dans son programme de législature mais en 2010 déjà elle avait élaboré un schéma directeur de la mobilité douce qui recense les principales mesures à mettre en œuvre dans ce domaine. Une bonne partie de ces mesures a été intégré par la suite ou précédemment déjà dans les différentes générations du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Vous savez très bien que ces mesures bénéficient également de bonnes conditions de cofinancement.

Votre Municipalité a donc mené, mène et va continuer de mener d'importants travaux pour offrir de meilleures conditions de circulation aux cyclistes. Parmi les mesures déjà réalisées, et il y en a toute une série, vous allez le voir, ou en voie de l'être, je peux citer les suivantes :

En 2013, par exemple, le contre-sens cyclable sur l'av. des Cerisiers ou encore la liaison entre le ch. de Pierraz-Portay sur Pully et le ch. de Chandieu à Lausanne. Il y a aussi eu la construction d'abris-vélos, dotés d'environ 80 places, aux abords des principaux collèges et gares. En 2014, ensuite, le contre-sens cyclable sur le ch. de la Source et celui sur l'av. de l'Avenir. En 2015, un autre contre-sens cyclable sur l'av. des Collèges et une liaison utilisable par les vélos entre le ch. du Liaudoz et le ch. de la Vuachère à Lausanne. En 2017, devant ce Conseil, ce projet avait d'ailleurs en raison de la bande cyclable notamment et du déplacement de quelques places de parc passé à une voix près, c'est le projet pour l'av.de Villardin où nous avons créé une bande cyclable dans le sens montant ainsi qu'un sas-vélos pour le tourner à gauche depuis l'av. Général-Guisan. En 2018 ensuite, et on vient de l'inaugurer il y a deux semaines : le réaménagement du ch. de Val d'Or avec sa liaison vers le ch. de la Joliette.

Pour ce qui est des chantiers en cours de réalisation, vous avez le Boulevard de la Forêt où toute une série d'aménagements cyclables ont été créés.

Parmi les importants projets en cours d'études, vous le savez bien puisqu'il vous a été présenté à différentes reprises, que le réaménagement de l'av. de Lavaux prévoit la création de plusieurs kilomètres de bandes cyclables à la montée comme à la descente, également avec des possibilités de franchissements de l'avenue facilitées.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue de la Poste, la circulation des vélos à contresens sera autorisée sur la plupart des tronçons à sens unique du bourg.

Il est vrai que ces projets sont parfois longs à mettre en œuvre, mais la Municipalité est également en dialogue constant avec l'association Pro Vélo pour réaliser des mesures plus légères rapidement. Il s'agit notamment du marquage d'une nouvelle bande cyclable sur certains tronçons routiers, de la création de nouveaux contre-sens cyclables ou encore de la mise en place d'arceaux pour vélos au centre-ville ou au bord du lac.

De manière générale, et vous le voyez dans tous les projets d'infrastructures qui vous sont présentés, ces projets sont utilisés comme une opportunité d'améliorer le réseau cyclable quand cela est possible.

En résumé, la Municipalité a mis en œuvre une véritable stratégie de développement progressif et coordonné d'un réseau cyclable. C'est déjà fait. Elle en veut pour preuve les projets réalisés que j'ai cités et les projets en cours que vous avez déjà eu l'occasion de découvrir.

En conséquence de tous les points que je viens d'évoquer, la Municipalité s'étonne non seulement du ton mais surtout du contenu de ce postulat. Elle le considère comme sans objet. Elle vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à le classer.

Le Président :

Bien. M. Zolliker, je vous remercie pour votre intervention. Il m'incombe maintenant de m'exprimer, comme toujours sur la recevabilité formelle de ce postulat. Je rappelle qu'il a été déposé dans les délais. Dans ce sens-là, il est recevable. Je dois me tourner vers M. Suter, comme je viens de le faire à l'égard de Mme Privet, pour qu'il me confirme qu'il ne demande pas à la Municipalité de développer une infrastructure cyclable mais qu'il l'invite à étudier l'opportunité d'aménager une telle infrastructure et à présenter un rapport sur le sujet.

J'ai encore deux autres demandes. Votre deuxième proposition qui invite les représentants de la Municipalité à enfourcher leurs fougueux destriers relève de leur choix personnel, cas échéant de leur médecin, mais certainement pas de la compétence de cette assemblée ni de la Municipalité en tant qu'organe. Je vous encourage donc, en vue d'une recevabilité sans réserve, à retrancher votre deuxième proposition en tout ou partie. Si vous voulez en laisser subsister une partie, alors il faut laisser subsister la partie invitant la Municipalité à étudier l'opportunité d'organiser un tel rallye à vélo et de présenter un rapport. Enfin, il faudra me dire, M. Suter, si vous souhaitez renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur la prise en considération ou si vous demandez un vote sur une prise en considération immédiate. Donc, j'ai trois questions, M. Suter.

M. Bernard SUTER:

Vous pourriez juste les répéter ?

Le Président :

La première, c'est que vous ne demandez pas le développement d'une infrastructure mais d'étudier l'opportunité de développer une infrastructure. La deuxième, c'est une recommandation, en vue d'une recevabilité sans réserve, de retrancher la partie enjoignant la Municipalité à faire du vélo. Cela ne relève vraiment pas de notre compétence.

M. Bernard SUTER:

Je veux bien la retrancher, mais je ne les enjoins pas à enfourcher leurs fougueux destriers, je les invite à ... Nuance.

Le Président :

J'ai un peu forcé le trait pour bien me faire comprendre. Ensuite, vous êtes d'accord aussi de demander un rapport sur l'éventuelle opportunité de faire un parcours du combattant tel que vous le décrivez.

M. Bernard SUTER:

Volontiers, oui.

Le Président :

Et, enfin, qu'est-ce que vous demandez ? Le renvoi à une commission ou le renvoi immédiat à la Municipalité pour la prise en considération ?

M. Bernard SUTER:

Je préfère le renvoi à une commission.

Le Président :

Le renvoi à une commission. Très bien.

M. Bernard SUTER:

Bien que ce soit un pari risqué également.

Le Président :

On verra. Je vous remercie pour ces précisions, M. Suter. J'ouvre maintenant la discussion, avec ces précisions, sur la recevabilité de ce postulat tel que modifié, comme le permet l'art. 67 al. 3 de notre règlement. En l'absence de discussion, ce postulat sera considéré comme recevable sur le plan formel, tel que modifié par M. Suter à la tribune. Quelqu'un souhaite s'exprimer?

Mme Isabelle KRENGER:

M. le Président. Au vu de ce que M. Zolliker a rappelé sur sa politique générale et future, je trouve que ce postulat est sans objet. Donc, je propose de le classer parce que, franchement, cela ne fait que remuer du travail et du papier et on n'ira pas plus vite. Voilà. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Krenger. Pour l'instant, nous parlons de la recevabilité de ce postulat. Quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet? Ce n'est pas le cas. Donc, il est recevable. La discussion est toujours ouverte sur le fond. Mme Krenger a donné son avis. Y a-t-il d'autres prises de position? Ce n'est pas le cas. M. Suter, je le rappelle, a demandé le renvoi à une commission chargée de préaviser sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de son postulat. Nous avons besoin d'un vote qui réunit au moins un cinquième des membres présents. Je suppose que nous sommes toujours 65 - 66 dit le secrétaire – nous sommes 66, donc il faut 14 membres.

Mme Lena LIO demande la parole :

Excusez-moi, M. le Président, mais ce n'est pas 64. Quand on a voté sur le postulat de Mme Privet, il y avait 37 contre, 24 pour et 6 abstentions. Donc, on est 67. Je ne sais pas. Est-ce qu'entre-temps quelqu'un aurait quitté la salle ? Je ne sais pas. Excusez-moi.

Le Président :

Ça reste 14, de toutes façons. Donc, je vous propose maintenant de passer au vote. Que celles et ceux d'entre vous qui soutenez la proposition de M. Suter de renvoyer son postulat à une commission chargée de préaviser sur la prise en considération et son renvoi à la Municipalité veuillent bien le manifester en levant la main.

Il y a 9 membres qui soutiennent ce postulat. Donc, le seuil de 14 n'étant pas atteint, ce postulat est classé.

2.9.3. Postulat « Pour l'intégration de contrats de confiance dans la gestion du patrimoine locatif pulliéran » déposé par Mmes Pauline Tafelmacher, Lena Lio et MM. Robin Carnello, Jean-Luc Duvoisin et Dimitri Simos

Le Président :

Nous passons maintenant au postulat de Mmes Pauline Tafelmacher et Lena Lio et de MM. Robin Carnello, Jean-Luc Duvoisin et Dimitri Simos « Pour l'intégration de contrats de confiance dans la gestion du patrimoine locatif pulliéran » et j'invite Mme Tafelmacher à venir nous présenter à la tribune ce postulat collectif et multipartiste.

Mme Pauline TAFELMACHER:

Merci beaucoup. Comme vous le savez, puisqu'on en a parlé, ce postulat, évidemment, rebondit un peu sur le préavis sur l'entretien du patrimoine. Nous souhaitions, justement, inviter la Municipalité à considérer la possibilité de faire des partenariats avec des associations à but non lucratif dans la mesure où certains logements restés vacants pourraient, du coup, servir à ces personnes qui cherchent un logement, ce sont des dispositions temporaires qui ne mettent en péril personne mais, au contraire, présentent de réels avantages. Donc, nous nous référons aux logements, justement, qui appartiennent à la Commune, qui sont vidés, inhabités et souvent murés pendant plusieurs mois, voire pendant plusieurs années dans l'attente de travaux de rénovations ou de démolitions. Nous savons que la Municipalité a eu une rencontre avec une association nommée ALJF qui se charge de trouver, pour des jeunes en formation et en détresse financière, des logements dans la région lausannoise, afin de pouvoir, justement, les loger et qu'ils ne soient pas trop éloignés du lieu de leurs études.

Il nous semble, dès lors que lorsque les normes sanitaires et sécuritaires, évidemment, le permettent, et c'est justement un débat de ce genre qu'il y a eu au sujet des Anciens-Moulins 22, une telle initiative serait avantageuse puisqu'elle permettrait, par exemple, d'éviter une occupation sauvage des lieux, elle garantirait l'entretien de l'immeuble et elle éviterait aussi l'image d'une ruine à l'abandon au cœur de notre ville. Donc, il nous semble que c'est une vraie initiative gagnants-gagnants. Dès lors nous vous remercions, chères et chers collègues, de nous soutenir en renvoyant ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, Mme Tafelmacher. Qui de la Municipalité souhaite s'exprimer?

Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :

Merci, M. le Président. Alors, peut-être quelques éléments avant que vous votiez sur le renvoi de ce postulat à la Municipalité. J'aimerais tout d'abord dire à Mme Tafelmacher

que notre politique du logement est ainsi faite que nous essayons à tous prix de louer et de mettre à disposition tout ce que nous avons de vide et d'inoccupé. Il n'y a pas de logements vides dans la commune de Pully ou en tous cas pour seulement de très courtes périodes en attendant de trouver une solution. Nous sommes conscients du manque de logements et nous avons vraiment pour but de mettre à disposition, pour autant que la loi nous le permette, les logements que nous avons.

Concernant les Anciens-Moulins, j'ai déjà répondu à Mme Viredaz qui est intervenue sur cette question lors de la commission ad hoc concernant le préavis sur l'entretien du patrimoine puisque nous avons évoqué la destruction du bâtiment des Anciens-Moulins. J'ai expliqué que ce bâtiment se trouve dans un état d'insalubrité qui fait que nous ne pouvons pas le mettre à disposition de qui que ce soit comme logement. Nous avons rencontré l'association dont vous parlez, l'ALJF, donc l'Association des jeunes en formation, avec qui nous avons parlé de ce logement et ils ont eux-mêmes admis que si le logement n'est pas habitable, n'est pas dans un état de salubrité possible, qu'on ne le leur mette pas à disposition et, au final, ils n'étaient même pas intéressés.

J'aimerais vous dire aussi concernant ce bâtiment et d'autres, qu'on ne peut pas mettre à disposition des bâtiments dans un mauvais état parce qu'il existe quand même un article - l'art. 58 du Code des obligations - qui engage notre responsabilité, que l'on mette le logement à disposition sous forme de location ou de prêt à usage. Donc, il n'est pas question de mettre n'importe quel logement et n'importe quel toit à disposition d'un locataire ou d'un usager. Voilà. Nous avons rencontré cette association, comme je l'ai dit tout à l'heure. Nous avons eu un très bon contact avec eux. Ils nous ont effectivement inspiré confiance et, si d'aventure, nous avions un logement vide à mettre à disposition, nous pourrions tout à fait concevoir de le mettre à disposition mais tout ce que nous avons eu à disposition, nous avons fait des CDD - des contrats à durée déterminée - ce qui fait qu'on pourra sortir les locataires, par exemple en vue des travaux. On a fait des locations de courtes durées et il n'y a pas de logement vide pour le moment et la possibilité que vous évoquez, si ça se présente, eh bien OUI, OUI, nous le ferons et ça va dans le sens de ce que nous souhaitons. J'en aurais terminé pour cette question-là. Vous pouvez bien sûr renvoyer ce postulat à la Municipalité mais je pense que vous trouverez dans notre réponse les éléments que je vous ai donnés ici. Pour éviter du travail, je vous incite à ne pas renvoyer ce postulat à la Municipalité. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, Mme Masmejan. A mon tour, de nouveau sur la recevabilité formelle du postulat. Il est, selon moi, recevable dans la forme et le fond. Je n'ai pas de remarque. Cela n'est pas surprenant, je dirais au regard des auteurs qui sont de véritables vétérans multirécidivistes du postulat. J'ouvre maintenant la discussion sur la recevabilité de ce postulat conformément à l'art. 67 al. 3. En l'absence de discussion, il sera considéré comme recevable sur le plan formel. Pas d'intervention. Nous pouvons donc maintenant passer à la discussion sur le fond. Quelqu'un dans la salle souhaite s'exprimer ? Tel ne semble pas être le cas. Nous allons donc passer au vote sur la proposition qui est de prendre en considération immédiatement la proposition et de la renvoyer à la Municipalité.

A une évidente majorité, avec 20 voix contre et 3 abstentions, le renvoi à la Municipalité pour prise en considération et rapport est accepté.

2.10. Divers

2.10.1. Interpellation « Pully peut-elle sauver la planète » déposé par M. Dimitri Simos

Le Président :

Nous allons traiter tout d'abord les interpellations dans leur ordre chronologique. Vous avez reçu par mail du 5 juin la réponse donnée par la Municipalité à l'interpellation de M. Simos « Pully peut-elle sauver la planète ». La discussion est ouverte sur cette interpellation qui avait été développée lors de la dernière séance et la réponse donnée par la Municipalité que vous avez tous reçue. Je me tourne bien entendu vers M. Simos. Souhaitez-vous vous exprimer ?

M. Dimitri SIMOS:

Merci. Je tiens d'abord à remercier la Municipalité pour la qualité de cette réponse qui est détaillée, fournie, très bien rédigée. Le préambule est particulièrement édifiant. La Suisse a l'air spécialement sensible au réchauffement climatique. La température moyenne a augmenté de 2° depuis la seconde moitié du 19ème siècle contre 0,85° en moyenne mondiale. Météosuisse publie d'ailleurs aujourd'hui des projections qui tablent sur une hausse de 2,5° à 4,5°. En été, les étés caniculaires pourraient devenir la norme.

On peut toutefois regretter que la Municipalité ne souhaite pas instaurer un suivi des émissions de CO2 alors que les villes de Lausanne et de Montreux se sont pliées à l'exercice. La marge de manœuvre de la Commune est certes limitée par les ressources financières dont elle dispose, mais à l'heure des restrictions budgétaires imposées par le contexte fiscal, ce n'est toutefois pas dans la lutte contre le réchauffement climatique qu'il faudra raboter, au risque de brader l'avenir de nos enfants. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Simos. La discussion est toujours ouverte sur cette interpellation. Personne ne souhaite s'exprimer. Je pose enfin la question traditionnelle à M. Simos : souhaitezvous, M. Simos, proposer une résolution qui devrait être soumise au vote de cette assemblée ?

M. Dimitri SIMOS:

Merci, M. le Président. Non, je pense que ce n'est pas nécessaire. Je vous remercie.

Le Président :

Merci. Nous pouvons donc poursuivre notre ordre du jour.

2.10.2. Interpellation « Mise à l'enquête des abattages d'arbres » déposée par Mme Evelyne Campiche Ruegg

Le Président :

Nous passons à l'interpellation de Mme Campiche Ruegg intitulée « Mise à l'enquête des abattages d'arbres » dont vous avez tous reçu le texte le 29 mai, laquelle a besoin du soutien de cinq membres au minimum de notre Conseil pour pouvoir être développée. Qui soutient cette interpellation ? Il y a manifestement plus de cinq personnes dans cette

assemblée qui soutiennent le développement de cette interpellation. Mme Campiche Ruegg, vous avez la parole.

Mme Evelyne CAMPICHE RUEGG:

Merci, M. le Président. Depuis de nombreux mois, nous observons des mises à l'enquête d'abattage d'arbres ou d'élagages d'arbres qui sont publiées au pilier public. Mais, en fait, ce dont je me suis rendue compte depuis que je me suis penchée sur cette question, c'est que ces mises à l'enquête ne figurent pas sur le site web de la Commune et on s'est posé la question : pour quelle raison ?

Vous savez que notre groupe mais aussi la population est sensible, aussi avec le réchauffement qu'on observe pendant le printemps qui a été quasi inexistant, et puis cet été qui arrive directement, que les arbres procurent de l'ombre bien agréable en ville. Aussi, nous estimons que tout le monde devrait être informé de la même manière et si possible aussi quand on signale lors d'une mise à l'enquête qu'une haie ou qu'un arbre va être abattu(e), après, c'est dommage de ne pas voir cette mise à l'enquête figurer sur le site web mais uniquement au pilier public. Est-il prévu d'ajouter ces enquêtes sur le site web et, si oui, dans quel délai ? Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci, Mme Campiche Ruegg. M. le Conseiller municipal Nicolas Leuba souhaite s'exprimer.

M. Nicolas LEUBA, municipal:

D'abord, on est très sensible à cette demande et on s'engage à y répondre au plus vite parce qu'il faut qu'on vérifie d'abord la réalité et la possibilité juridique. En effet, le législateur, pour l'instant, au travers de la Loi cantonale laisse deux options aux communes : soit l'affichage public seul, ce qui a été choisi jusqu'à présent pour les demandes d'abattage, je rappelle celles qui ne sont pas comprises dans un permis de construire, l'affichage au pilier public avec la publication dans la FAO. Donc, votre demande est légitime aujourd'hui par rapport aux nouvelles technologies. Nous allons nous pencher, comme je vous le dis, d'abord juridiquement, si l'on peut, sur notre simple décision municipale, mettre aussi ces demandes d'abattage sur l'informatique et ensuite vous répondre au plus vite, si cette réponse vous convient, chère Madame.

Le Président :

Merci, M. le Conseiller municipal. Donc, nous aurons une réponse circonstanciée lors d'une prochaine séance. Merci.

Nous sommes toujours au chapitre des divers et nous avons ici au moins deux réponses promises par la Municipalité pour la séance de ce jour lors de notre dernière réunion. M. le Syndic, à qui puis-je passer la parole? De ces deux questions, l'une touchait les grands arbres. C'était une question de M. Roy. La deuxième touchait la polémique concernant les antennes de téléphonie mobile de 5G. C'était une question de Mme Krenger.

2.10.3. M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

Grands arbres

C'était une demande de M. Roy qui portait essentiellement, tout d'abord, sur le manque ou l'absence de suivi des arbres dans la ville et sur le manque de volume de terre suffisant pour assurer la croissance de ces arbres en raison des garages souterrains.

Tout d'abord, la Municipalité est conscience de ces problématiques et partage vos constats, pour une large part. Vous le savez, quand on attribue un permis d'habiter, ça fait partie du contrôle du permis d'habiter de voir que ces arbres ont été replantés. Votre souci était essentiellement sur le suivi, ensuite. Là, c'est un manque de forces vives. C'est une préoccupation. On n'a pas la capacité d'avoir un collaborateur à la Commune qui ne fait que d'aller contrôler que ces arbres poussent dans les meilleures conditions possibles. Cependant, dès lors que sur chacune de ces propriétés il y a une demande d'élagage, il y a une inspection complète de la propriété qui est faite et, si l'on constate qu'un arbre majeur aurait été élagué à l'insu, non pas de son plein gré, mais du permis, et bien nous enjoignons fermement l'administrateur de la PPE à rétablir la situation. Ça, c'est un des aspects.

Ensuite, concernant le parking souterrain, il est réglé de la manière suivante maintenant. Pour la plantation de grands arbres dans le cadre de demandes de permis de construire, on fait prévoir des bacs suffisants pour permettre la croissance de l'arbre, dans la plupart des cas, si c'est réalisable, bien entendu. Cependant, nous inscrivons cette réflexion dans nos préoccupations et nous reviendrons, là aussi, rapidement, avec de nouvelles mesures si celles-ci sont possibles car la Municipalité poursuit cette réflexion pour voir de quelle manière le suivit des exigences d'un règlement sur les constructions et sur les arbres pourrait être amélioré compte tenu des contraintes juridiques complexes mais tout en suivant votre demande. Merci.

Le Président :

Merci, M. le Conseiller municipal. Quelqu'un souhaite s'exprimer dans la salle sur ce sujet ?

M. Eugène ROY demande la parole :

Merci, M. le Président. Merci pour cette réponse, d'abord. Vous m'aviez promis de l'envoyer par écrit. Je ne l'ai pas eue. Donc, il y a un à zéro, là. Moi, je vous l'avais envoyée. C'est la première des choses. La deuxième, c'est que j'ai quelques soucis par rapport à l'idée des bacs. Vraiment, je vois assez mal et je pense qu'il y a toute une réflexion à faire, vraiment, avec les souterrains qui demandent deux parkings pour voitures par habitation. Je pense que c'est à ce niveau-là qu'il faudra réfléchir.

M. Nicolas LEUBA, municipal:

Concernant la problématique du bac, ce n'est pas un bac posé sur une dalle. C'est un bac intégré qui permet la plantation d'un arbre dit majeur, et ça fait partie de la réflexion. Donc, la réflexion, elle est là. Elle est vraiment là. Maintenant, effectivement, je m'étais engagé à donner une réponse écrite. Celle-ci suivra demain ; il y a eu un petit bug de transmission par mail. Je le prends volontiers sur moi.

Le Président :

Merci. D'autres interventions ? Je ne vois pas de mains qui se lèvent. Nous passons au deuxième sujet. C'est M. le Syndic qui s'exprime.

2.10.4. M. Gil REICHEN, syndic:

Positionnement de la Municipalité par rapport aux antennes 5G

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, j'espère qu'après cette réponse sur les grands arbres vous ne ferez pas d'allusions au grand sapin qui s'exprime sur la 5G. Ça sera assez simple, en fait. C'était une question de Mme Krenger, sauf erreur, sur la position de la Municipalité sur la 5G. En fait, j'aimerais vous dire que la compétence de la Municipalité dans ce domaine est relativement limitée puisqu'elle touche aux autorisations de construire dont ces installations doivent bénéficier. Même dans le cadre de la délivrance de ces autorisations notre marge de manœuvre est extrêmement étroite puisqu'on dépend complètement d'un préavis des services cantonaux compétents.

Vous avez sans doute vu que, depuis les réactions assez émotionnelles au sujet de cette 5G qu'il y a eu dans la population et relayée par un certain nombre de médias, le Canton a décidé un moratoire sur ce sujet, sur la délivrance de ces autorisations jusqu'à ce que le rapport qui est en attente de la Confédération soit connu. Dès lors, ce moratoire s'applique également sur le territoire de la commune de Pully puisque nous, on ne peut pas délivrer d'autorisation sans un préavis positif des services cantonaux. Voilà ce qu'on peut dire aujourd'hui sur cette 5G. On verra combien de temps dure le moratoire du Canton. Evidemment, la Municipalité ne se prononce pas pour savoir si ce moratoire a une base légale ou pas, puisqu'il semble que ça aussi ça fait partie de discussions. Vous avez probablement entendu aussi parler de certaines municipalités qui s'engageaient à ne plus délivrer l'autorisation. Alors, on peut s'engager, sauf qu'on n'a pas le droit de le faire. Voilà la situation aujourd'hui à Pully sur cette problématique de 5G.

Le Président :

Une intervention sur ce sujet dans la salle ? Ça ne semble pas être le cas. Merci, M. le Syndic, pour votre réponse. Nous sommes toujours au chapitre des divers. Qui souhaite s'exprimer ?

2.10.5. M. Gérald CUCHE demande la parole :

Station de base de téléphonie mobile route de Vevey 45-47

Dans la FAO du 28 mai dernier, une demande de permis de construire a été déposée par Sunrise concernant la construction d'une nouvelle station de base téléphonie mobile comprenant deux mâts avec des antennes et armoires techniques sur le toit d'un bâtiment d'habitation route de Vevey 45-47. L'enquête est ouverte du 28 mai au 27 juin 2019. La Direction de l'urbanisme et de l'environnement a-t-elle donné son accord pour la localisation de cette installation ? Comment la localisation d'une telle antenne a-t-elle été choisie ? Ce quartier d'habitation a connu une forte croissance durant ces dernières années et ce particulièrement par l'arrivée de familles avec enfants en bas âge. Peut-on m'assurer que les ondes émises par cette installation ne comportent aucun danger pour

la population ? Quels sont les arguments avancés par Sunrise pour la construction d'une nouvelle base de téléphonie dans ce quartier ? En dehors de l'aspect sécurité pour la population j'ai un autre souci : il s'agit de l'installation de deux mâts d'une hauteur inconnue sur un bâtiment qui compte déjà cinq étages. Une fois de plus, l'atteinte au paysage sera fortement marquée et particulièrement depuis la terrasse du Prieuré et lors de la descente du sentier Pévret.

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

Je ne voudrais pas répéter ce que notre syndic a dit sur la question précédente par rapport à notre liberté de manœuvre sur ces antennes. Par contre, cette demande d'autorisation de construire est actuellement à l'enquête publique. Dès lors, je ne peux pas vous dire quelle sera l'issue du dossier. Je ne pense pas que ce soit l'endroit, ici au Conseil communal, de passer en revue les enquêtes publiques en cours. En revanche, je peux vous dire que cette installation suit la même procédure que toutes les autres antennes qui existent déjà sur le territoire communal. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, ci-après DETEC, est responsable des télécoms aussi bien que de l'environnement. Le DETEC a établi une ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Cette ordonnance fédérale est entrée en vigueur le 1er février 2000. Son but est de protéger l'homme contre le rayonnement non ionisant, nuisible ou incommodant. Cette ordonnance contient les exigences légales posées aux installations d'antennes de téléphonie mobile. Elles fixent, en application du principe de prévention, les valeurs limites d'émission destinées à protéger la population contre les effets de ces antennes. Ces limites sont extrêmement précises et font appel à des critères objectifs. Elles sont les plus sévères au monde en ce qui concerne la sécurité envers les champs électromagnétiques. Elles sont aussi plus sévères que celles préconisées par l'OMS. La sécurité des personnes est ainsi assurée de manière optimale.

Dans le canton de Vaud, la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural, air, climat et risques technologiques, ci-après DIREV/ARC est chargé de l'application de cette ordonnance. Cette direction a la responsabilité d'évaluer les émissions de rayonnement non ionisant de chaque installation. A partir du moment où une installation est reconnue conforme aux normes légales édictées par la Confédération, la Municipalité ne peut qu'en prendre acte et octroyer le permis de construire si toutes les conditions légales et réglementaires sont réunies. La DIREV/ARC demande systématiquement à l'opérateur responsable de cette installation qu'il procède à ses frais à des mesures de contrôle. Elles doivent être effectuées au plus tard six mois après la mise en exploitation. La Municipalité tient à rappeler que ces éléments répondent à un intérêt public. Une interdiction non fondée valablement contreviendrait à la Loi fédérale sur les télécommunications. Cette loi impose aux opérateurs en contrepartie de leur concession d'assurer une bonne couverture du territoire et de mettre en place une structure de réseau optimale, notamment par l'installation d'antennes sur les toits.

Dans le cas d'espèce, il convient de préciser que l'antenne atteindra une hauteur maximale de 5 mètres, soit une construction de taille relativement réduite. Partant, son impact sur l'esthétique du bâtiment, qui ne revêt aucune valeur esthétique particulière, sera quasiment insignifiant, ceci d'autant plus que le lieu où elle doit être implantée ne présente pas non plus des qualités esthétiques particulières. De plus, le Tribunal fédéral a jugé que l'intérêt public à assurer une couverture optimale du réseau de téléphonie mobile devait l'emporter. Le milieu urbain comporte en effet une demande importante

pour un tel service, ce qui implique la construction d'antennes devant dépasser les toits pour assurer leurs tâches. Si l'on ne peut nier qu'une antenne de téléphonie mobile présente nécessairement un aspect visuel déplaisant, encore faut-il pour exclure son implantation qu'elle déflore de manière incontestable les qualités esthétiques d'un endroit donné. Or, il ne ressort pas des constatations que l'endroit retenu pour l'installation présenterait des caractéristiques exceptionnelles méritant d'être protégées. Merci

Le Président :

Merci, M. le Conseiller municipal. D'autres interventions sur cette question ? Ce n'est pas le cas. J'avais loupé une demande d'intervention de M. Zolliker tout à l'heure. Voulez-vous prendre la parole ?

2.10.6. M. Marc ZOLLIKER, municipal:

Préavis 3-2019 Quartier des Boverattes – contresens cyclable

Merci, M. le Président. J'aimerais revenir sur une question, plutôt un vœu qui avait été exprimé par M. le Conseiller Florian Abbet lors de notre dernière séance du Conseil communal du 27 mars dernier dans le cadre de la discussion sur le renouvellement des infrastructures et des aménagements autour du quartier des Boverattes. Il s'agissait d'un éventuel contresens cyclable sur le chemin de la Reine-Berthe. Après étude, la Municipalité propose, finalement, d'autoriser ce contresens cyclable dans le sens de la montée. Malgré tout compte tenu de la largeur réduite de la chaussée qui est projetée à cet endroit, soit environ 3,5 m, ce contresens sera matérialisé uniquement par une signalisation verticale aux deux extrémités du chemin et non par un marquage au sol. J'espère ainsi avoir répondu à votre question à ce sujet ou à votre vœu.

Le Président :

Merci, M. le Conseiller municipal. Nous sommes toujours au chapitre des divers. Qui souhaite s'exprimer? Alors, tout d'abord Mme Krenger, ensuite nous passerons à M. Haldy.

2.10.7. Mme Isabelle KRENGER:

Visite du refuge de la Chenaulaz

Merci. J'ai une question à Mme Masmejan. Nous avons voté, il y a je pense deux ans un budget conséquent pour rénover le refuge des bûcherons à la Chenaulaz. Maintenant, il est fini. Est-ce que vous prévoyez de le faire visiter, parce qu'on avait dit qu'il y aurait une inauguration avec visite et explication du travail des bûcherons ? Merci.

Le Président :

Merci, Mme Krenger. Mme Masmejan va vous répondre.

Mme Lydia MASMEJAN, municipale:

Je peux vous confirmer que le refuge est effectivement terminé, que nous n'avons pas eu de problème particulier sur sa mise en fonction, qu'il est utilisé et qu'il donne tout à fait satisfaction. Nous avons effectivement une petite inauguration officielle prévue avec les gens qui ont travaillé sur la construction ainsi que les personnes qui utilisent aujourd'hui ce refuge, mais il n'y a pas, disons, de visite ouverte prévue pour l'ensemble des conseillers communaux. Maintenant, s'il y avait un intérêt marqué pour la visite de ce bâtiment, je peux tout à fait concevoir que nous y procédions à votre satisfaction.

Le Président :

Merci, Mme Masmejan.

2.10.8. M. Philippe HALDY demande la parole :

Nouvelle présidence à l'Union Pulliérane

J'ai le plaisir d'annoncer qu'à l'issue de l'assemblée générale de l'Union Pulliérane du 22 mai j'ai remis mon mandat et que la nouvelle présidente de l'UP est Nadia Privet.

Le Président :

Merci, M. Haldy. Félicitations à Mme Privet. D'autres interventions, toujours sous le chapitre des divers ? Ce n'est pas le cas.

Nous pouvons donc clore cette séance. Merci pour votre attention. Je vous donne rendez-vous au 27 juin prochain. C'est un jeudi et c'est à 18h00. La séance sera suivie d'un repas offert par la commune de Pully. Réservez cette soirée et répondez au Doodle que vous avez reçu de la part du Greffe. Bon retour dans vos foyers.

Fin de séance à 22h05	
Le Président :	Le secrétaire :
Jean-Denis Briod	Bernard Montavon